

Psychologue du travail / Chargé de mission prévention des RPS (F/H)

Concours externes 2024 – Ingénieurs et techniciens - Profil de poste – IE n°17 – 3 postes

1^{er} poste

Emploi-type Ingénieur prévention des risques

Corps IE – Ingénieur d'études

BAP G – Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention

Spécialité Prévention des risques

RIFSEEP (régime indemnitaire fonctionnaire) Fonction : Chargé de domaine fonctionnel et pilotage
Groupe : 1
Domaine : prévention, hygiène et sécurité

Affectation Département des Ressources Humaines (DRH), Siège, PARIS

A propos de la Structure

Le département des ressources humaines (DRH) propose et met en œuvre la politique nationale de gestion des ressources humaines de l'Institut. Ce faisant, il organise la valorisation des emplois et des compétences des personnels, ainsi que l'optimisation des conditions de travail. Il s'appuie sur les responsables ressources humaines régionaux qui assurent une gestion de proximité.

Le Bureau de coordination de la médecine de prévention (BCMP) et le Bureau de coordination de la prévention des risques (BCPR) de l'Inserm ont pour mission de proposer la politique de sécurité, de santé et des conditions de travail à la Direction Générale de l'Inserm à partir des expériences recueillies sur le terrain, de l'évolution de la réglementation et des résultats des différentes études menées sur un sujet précis. Pour ce faire, ils créent, mettent en œuvre et diffusent des outils spécifiques de prévention et de maîtrise des risques et d'amélioration des conditions de travail.

Missions

Placée sous la responsabilité des responsables du BCPR et du BCMP, la personne recrutée exercera son activité en lien avec les autres chargés de mission du BCPR et du BCMP.

Les missions stratégiques consistent à conseiller la Direction générale pour la mise en place d'une politique de prévention primaire des RPS. Elaborer et proposer des actions permettant d'appliquer opérationnellement cette politique. Enfin, de développer la qualité de vie au travail à l'Inserm en inscrivant la prévention des RPS dans une politique globale de santé et sécurité au travail.

Les missions opérationnelles sont de développer des outils pour la mise en place de la politique de prévention primaire des RPS. Elaborer et proposer des moyens de communication.

Sensibiliser, former et informer les acteurs de la prévention et les personnels. Soutenir les acteurs de délégation dans la déclinaison des orientations nationales et apporter son expertise. Et enfin piloter l'évaluation des RPS et leur intégration dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Activités principales

L'animation :

- Animer des réunions et des groupes de travail nationaux, participer à des initiatives régionales et locales (unités de recherche)
- Participer aux réunions de réseaux des médecins du travail et des conseillers de prévention afin d'inscrire la prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS) dans une politique globale de santé et de sécurité au travail
- Développer des collaborations internes (départements du siège, services RH des délégations, réseaux métiers) et externes (en particulier avec les autres organismes de recherche)
- Représenter l'établissement auprès des partenaires (autres organismes de recherche, universités), des ministères de tutelle et des organismes extérieurs
- Animer et promouvoir la prévention des RPS en colloques, réunions et séminaires destinés à différentes populations Inserm ou non Inserm
- Assurer la communication et l'information des agents sur tous les travaux en lien avec les RPS (déploiement d'informations).

Le conseil :

- Conseiller la direction, l'administration et les réseaux de prévention
- Proposer à la F3SCT nationale (ex-CHSCT) des actions de prévention des RPS dans le cadre du programme pluriannuel de prévention
- Répondre aux sollicitations régionales et locales en matière de risque psychosocial
- Assurer la veille documentaire, informationnelle et réglementaire pour la fonction publique et pour l'organisation Inserm
- Rendre compte aux différents niveaux de la hiérarchie.

La conceptualisation et la réalisation :

- Assurer l'appui aux travaux et à l'animation de la commission nationale de prévention des risques psychosociaux (CPRPS)
- Participer activement à la rédaction de documents institutionnels (notes d'information, convention de partenariats de recherche...) et de documents d'informations (fiches, plaquettes, lettres d'information internes)
- Rédiger des comptes rendus et des notes d'informations pour les collaborateurs directs et indirects de la CPRPS
- Contribuer à l'intégration de la prévention des RPS dans les processus de fonctionnement de l'institut en proposant des actions spécifiques : formation des responsables, accueil des nouveaux arrivants, promotions internes, cycle de vie des unités... etc
- Développer des outils spécifiques en lien avec le point précédent et à destination des acteurs des Cellules de veille sociale de prévention (rédaction de fiches d'aide méthodologiques, de fiches d'analyse, de cahiers des charges)
- Aider à l'analyse de situations de travail potentiellement génératrices de risque psychosocial, notamment dans le cadre des cellules de veille sociale (CVS) en délégations et accompagner les acteurs sur le terrain, en lien avec l'ergonome de l'activité.
- Promouvoir la méthodologie d'évaluation des RPS et l'adapter au retour d'expérience
- Outiller les unités Inserm pour l'évaluation des RPS et l'élaboration de préconisations (questionnaire, documents d'aide méthodologique pour la co-réflexion et co-élaborations de mesures de préconisations).

Activités associées

Connaissances

- Connaissances des réglementations en matière de santé et de sécurité du Code du Travail et des dispositions spécifiques liées à la fonction publique en particulier des textes liés à la prévention des risques psychosociaux
- Connaissances théoriques et pratiques en psychologie du travail et en ressources humaines
- Connaissances générales en matière de gestion des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, avec une expertise dans le domaine des risques psychosociaux
- Connaissance de l'environnement public, de l'organisation et du fonctionnement des organismes de recherche publics.

Savoir-faire

- Mettre en œuvre la méthodologie d'évaluation, d'analyse et de gestion des risques professionnels
- Établir un diagnostic et aider à la construction de solutions les plus adaptées
- Animer et conduire une réunion ou un groupe de travail
- Pédagogie de communication, d'écoute et de travail en réseau
- Intervenir dans le respect des règles de confidentialité et du secret professionnel
- Mener des entretiens, s'adapter à l'interlocuteur et à l'environnement de travail
- Maîtriser la pratique des outils bureautiques
- Articuler le corpus théorique en psychologie du travail avec les situations à analyser.

Aptitudes

- Rigueur, méthode et sens de l'organisation
- Capacité à impulser une dynamique de travail et à fédérer
- Esprit de synthèse et d'analyse
- Capacité à écouter
- Capacité à vulgariser
- Discrétion et impartialité
- Qualités rédactionnelles (rédiger des notes, documents, et/ou rapports relatifs à son domaine de compétence).

Spécificité(s) et environnement du poste

- Possibilité de déplacements sur le territoire national.

Expérience souhaitée

- Expériences souhaitée dans la prévention des RPS.

Diplôme(s) souhaité(s)

- Formation de bac+5 dans le domaine de la psychologie du travail et/ou des ressources humaines.

Diplôme requis

- Diplôme minimum de niveau 6 (anciennement II).

Environnement de travail

Temps de travail

- Temps plein
- Nombre d'heures hebdomadaires : 38h et 30mn
- Congés Annuels et RTT : 32 jours ouvrés et 13 jours de RTT

Activités télétravaillables

- OUI * NON

* A discuter avec le responsable hiérarchique

Rémunération

Selon la grille indiciaire correspondant au corps de recrutement, une reprise d'ancienneté selon le niveau d'expérience et un régime indemnitaire (RIFSEEP) correspondant à la fonction occupée.

Rémunération indicative brute moyenne mensuelle inclus IFSE* (sur la base d'un indice moyen de rémunération) : **2 510 €**

** Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise*

Pour en savoir +

- Sur l'Inserm : <https://www.inserm.fr/> ; site RH : <https://rh.inserm.fr/Pages/default.aspx>
- Sur la politique handicap de l'Inserm et sur la mise en place d'aménagements de poste de travail, contactez la Mission Handicap : emploi.handicap@inserm.fr